

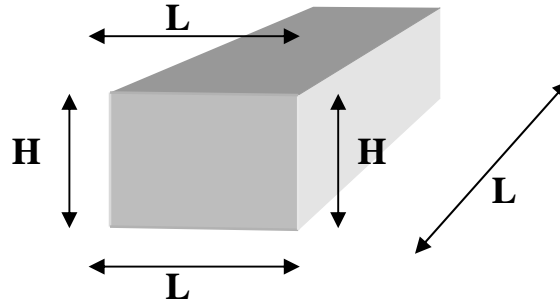
INFORMATION POSTALE POUR LES MEMBRES DÉPLOYÉS À TERRA FIRMA

INFORMATION GÉNÉRALE

1. Pour avoir l'adresse d'un membre déployé à un autre endroit autre qu'un bateau dépendra de leur location. Vérifier sur notre site internet www.esquimaltmfrc.com (cliquez sur Déploiement/Information postale pour une liste à jour des adresses.

NOM DE L'OPÉRATION (####)
RANG / NOM / INITIALE(S)
UNITÉ/SECTION
PO BOX (####) STN FORCES
BELLEVILLE, ONT. K8N 5W6

2. Le bureau de poste de Naden et le Bureau de Poste de la Flotte (FMO) au Dockyard offrent les services de Postes Canada. Lettres et colis peuvent être expédiés à partir de ces endroits ou dans d'autres centres de Postes Canada.
3. Dimensions : longueur = 100cm, largeur = 40cm et hauteur = 40cm..



4. Tout le courrier des membres sera acheminé par l'intermédiaire de la poste internationale aérienne au Canada où il passera par les douanes avant d'entrer dans le système postal canadien.

AFFRANCHISSEMENT NON REQUIS

1. Pour le personnel déployé à CFB ALERT ou dans d'autres régions à l'extérieur du Canada, les Forces Canadiennes fournissent un service postal « gratuit ». Ce service permet aux familles d'envoyer du courrier personnel, colis et lettres aux membres participant à un déploiement opérationnel.
2. Veuillez noter ces détails importants:
 - a. Le poids maximal d'un colis est de 20 kilos;
 - b. Les FC et le FMO ne sont PAS responsables de la perte, du vol et des dommages qui peuvent arriver lors de l'envoi. Ce service étant gratuit aucune réclamation ne peut être faite à Postes Canada;
 - c. Il est essentiel de bien adresser votre courrier car il n'y a pas de service de renvoi pour le courrier non-livrable;
 - d. L'expéditeur **doit** marquer son nom, son adresse et son numéro de téléphone en haut à gauche sur le colis. Ceci permet au FMO de contacter l'expéditeur s'il y a un problème. Une liste complète du contenu doit également être indiquée sur le colis;

INFORMATION POSTALE POUR LES MEMBRES DÉPLOYÉS À TERRA FIRMA

- e. Vous pouvez déposer votre courrier au bureau de poste de Naden, bâtiment N34 à la BFC Esquimalt, au bureau de poste de la Flotte (FMO), bâtiment 34 à l'arsenal, ou à tout emplacement du CRFM : Signal Hill (1505 Esquimalt Rd) ou CRFM- CPAC (2610 Rosebank Rd). Veuillez vous rappeler que si vous envoyez vos colis dans l'un des points de service de Postes Canada à l'extérieur de la Base, il vous faudra payer l'affranchissement;
- f. Si vous désirez enregistrer ou assurer l'envoi, **vous devez payer** les frais d'affranchissement.

OBJETS INTERDITS

Les objets suivants sont interdits et ne seront pas expédiés :

- a. Tabac;
 - i. Cigarettes électroniques, cigares, petits cigares, pipes, flacons de e-liquides.
- b. Tout objet obscène / immoral;
- c. Gaz comprimé (aérosols);
- d. Liquides ou solides inflammables (carburant pour briquets, allumettes, etc);
- e. Liquides ou solides corrosives (eau de javel, acides, ammoniac, etc);
- f. Matières explosibles;
- g. Boissons alcooliques;
- h. Drogues et narcotiques (comprend les médicaments prescrits);
- i. Marchandises périssables (fruits, viandes);
- j. Piles / batteries (fluide, lithium)
- k. Eau de cologne, parfum;
- l. Feux d'artifice
- m. Fixatifs;
- n. Encre
- o. Couteau

Cette liste ne comprend pas cependant tous les articles prohibés. Dans le cas d'un doute, veuillez contacter le bureau de postes de la flotte aux numéros suivants:

Fleet Mail Office 250-363-2176

CRFM: 250-363-2640.

Code Criminel et autres infractions

Toute personne utilisant la poste pour la livraison d'un des objets suivants commet une infraction:

- a) Objets obscènes, indécents ou immoraux.
- b) Toute information faisant référence à des paris, preneur de paris et à des pronostics.
- c) Objets associés à une combine de loterie illégale.
- d) Tout objet destiné à tromper ou frauder le public.
- e) Objets ou messages particuliers envoyés pour solliciter de l'argent sous des prétextes fallacieux.